

Digne-les-Bains, le 17 mars 2025

SANCEY Olivier
8B chemin de l'Adrech de St-Véran
04000 DIGNE LES BAINS

Madame Françoise BROILLIARD,
Commissaire enquêtrice
Mairie de Digne-les-Bains
Place du Général de Gaulle
04000 DIGNE LES BAINS

Objet : Enquête publique portant sur le projet de création d'un crématorium sur la commune de Digne-les-Bains

Référence : arrêté municipal n°2025-93 du 28 janvier 2025 du Maire de la Ville

PJ : 3 annexes

Madame la commissaire enquêtrice,

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, je souhaite vous préciser que je ne suis nullement opposé à la création d'un crématorium à Digne-les-Bains, mais fortement opposé à l'emplacement choisi (l'actuel stade Robert Gage) à savoir à moins de 40 mètres à peine de la première villa (selon document de la DREAL), à moins de cent mètres de nombreuses maisons et de HLM, à 130 mètres de l'école d'art intercommunale et à 190 mètres de l'école primaire Beausoleil, mais aussi à proximité d'entreprises (l'abattoir notamment) et de commerces d'un quartier en phase de renaissance (Le Tivoli, avec boulangeries, pharmacie, bar restaurant, animalerie, etc..)

Le projet présenté en l'état va à l'encontre du principe d'une municipalité qui doit avant tout prendre en considération la santé, la sécurité et le bien-être de ses habitants (je précise que mon propos est apolitique, m'exprimant en qualité de simple citoyen habitant du quartier St-Véran).

La santé est une préoccupation importante pour chacun, et la pollution produit par un crématorium altère celle-ci ; ainsi les habitants et a fortiori les parents de jeunes enfants (en particulier ceux résidant dans les immeubles du Tivoli situés de l'autre côté de l'avenue de Verdun ou ceux scolarisés à l'école Beausoleil - dans les deux cas très proches à vol d'oiseau, car quid de l'étude climatologique des vents porteurs localisés et spécifiques au secteur) ont de quoi être inquiets par les rejets atmosphériques du crématorium qui occasionneront leur **exposition aux poussières de fumées et Composés Organiques Volatiles, mais aussi aux nombreux polluants tels que les dioxydes (d'azote, de soufre et de furanes), à l'acide chlorhydrique, au monoxyde de carbone ou au mercure** pour ne citer que les polluants cités dans l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif notamment aux quantités maximales contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère selon la réglementation française (laquelle est moins contraignante que celle d'autres pays d'Europe, cf Annexe 1 / effets polluants de la crémation produit par l'Association Française d'Information Funéraire).

Certes, l'exploitant s'engage a priori à respecter la réglementation, forcément ; mais quel crédit lui faire compte tenu d'une part du prix élevé des filtres dont le changement doit être fait périodiquement et d'autre part de l'absence de contrôle de cette installation non officiellement classée dangereuse pour l'environnement ? N'est-il pas irresponsable de sous-estimer la possibilité d'émanations accidentelles ou encore les effets délétères sur la santé des émanations de métaux lourds lors des crémations (cf Annexe 1) ?

Au-delà de la pollution de l'air, il est à noter également la **pollution olfactive** mais également la **pollution sonore** que va inévitablement occasionner l'installation d'un crématorium dans le « jusqu'à présent tranquille » quartier St-Véran ; l'impact d'une éventuelle pollution des cours d'eau (le ruisseau St-Véran passe à proximité) par les effluents du crématorium doit également être pris en compte par les experts.

Le principe de précaution en matière de santé publique devrait selon moi conduire la Mairie de Digne-les-Bains (classée 8ème ville la plus grande du département 04 avec une superficie de 117,07 km²) à trouver un emplacement plus adapté et exposant moins de personnes aux nuisances sanitaires (à l'instar du crématorium de Gap ou de Manosque dont la localisation en bordure de forêt est plus logique en terme d'impact sanitaire potentiel).

Outre les aspects sanitaires, **la sécurité** (et notamment celle des piétons, en particulier nos enfants) me semble avoir été sous-estimée dans ce projet : ainsi, le **risque routier** est réel compte tenu de l'importante circulation qui sera engendrée (puisque le délégataire annonce 5 crémations par jour, du lundi au samedi) avec - accessoirement - un parking visiblement sous-dimensionné qui va engendrer parfois des stationnements anarchiques dans le quartier ; je relève un problème de transparence concernant l'accès routier au crématorium : l'accès se fera-t-il côté chapelle via le petit chemin des Hautes-Sieyes en traversant la voie ferrée (comme annoncé initialement lors de la réunion publique de la Mairie de présentation du projet le 25/4/2024), ou par le très petit pont enjambant le ruisseau St-Véran comme mentionné, c'est à dire via l'avenue Georges Clémenceau (dont une partie avec une voie piétonne sur la chaussée est très dangereuse pour les piétons) puis l'avenue de St-Véran (dont le positionnement des containers en sortie de virage et sans véritable aire de stationnement est très accidentogène) ?

Enfin, je souhaite mettre en exergue **l'impact de ce projet sur les riverains et leur bien-être** : d'abord, les conséquences seront financières, en terme de **dépréciation foncière des habitations** pour leurs propriétaires ; par ailleurs, même si il s'agit là d'impacts moins mesurables, est-ce que le quartier St-Véran, déjà doté d'un abattoir et d'un cimetière avec chambre funéraire, est voué à devenir un **quartier de mort** ? Quel impact psychologique aura sur les riverains le fait de croiser des familles endeuillées plusieurs fois par jour et 6 jours par semaine ? N'aurait-il pas été plus profitable pour les dignois (et non seulement pour les seuls habitants du quartier) de réhabiliter le stade Robert Gage en le reconfigurant en installation sportive (stade) ou de loisir (type parc ou city-stade) ? Enfin, les riverains se sentent complètement méprisés : ils n'ont jamais été consultés en amont du projet - la réunion publique de présentation du projet du 25/4/2024 les mettant devant le fait accompli sans possibilité de modifications, suite à des décisions déjà prises par le conseil municipal (dès la séance du 16 février 2023 notamment) - et, si le titre de la présente enquête publique doit porter sur « le projet de création d'un crématorium », les riverains ont l'impression que la Mairie a déjà décidé de réaliser ce crématorium sur l'emplacement du stade Robert Gage à marche forcée, preuve en étant le dépôt du permis de construire avant même l'enquête publique et l'attente des autorisations d'exploitations. Ce mécontentement général a engendré pétitions et médiatisation (cf Annexes versées au dossier pour montrer l'action du collectif « non au crématorium sur le stade Robert Gage » : Annexe 2a pour l'article de La Provence du 29/01/2025 Annexe 2b pour le reportage radio d'ICI du 10 février 2025)

En conclusion, le projet d'un crématorium localisé au coeur du quartier St-Véran/Tivoli sur l'actuel stade Robert Gage soulève de légitimes inquiétudes et d'innombrables questions sans réponses.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.



Effets polluants de la crémation

Les différents polluants rejetés dans l'atmosphère par les crematoriums. La combustion du corps et du cercueil génère de nombreuses poussières et émanations toxiques: dioxyne, monoxyde de carbone, oxydes de soufre, oxydes d'azote, acide chlorydrique, acide sulfurique...L'Association française d'information funéraire (AFIF) précise que l'empreinte écologique de l'incinération s'élève à 160 kg d'émission de gaz à effet de serre, contre 39 kg pour une inhumation.»

Pour sa part, le président fondateur de l'AFIF, Michel Kawnik, évoque au sujet de la crémation des «risques de santé» sur les riverains avec un rejet atmosphérique de «dioxines, mercure, plomb cadmium et autres métaux lourds».

***Le Mercure :** Un toxique libéré par la crémation. L'incinération et la crémation sont les 3ème sources d'émission de mercure au monde après la combustion du charbon et les activités minières. En France cela représentait récemment 200kg de mercure par an. Une seule crémation libère environ 3.5gr de mercure. Or les premiers effets toxiques du mercure apparaissent à partir de 25 à 50 micro grammes de mercure par m3, soit 140 000 fois la dose dangereuse, il faut donc un minimum 140 000 m3 d'air par crémation pour passer sous la limite dangereuse.*

Il faut savoir que le mercure peut déclencher des troubles neurologiques graves et irréversibles. Il est suspecté dans les maladies comme Parkinson, l'autisme ou encore le diabète, ou autres altérations du système immunitaire. (Souvenez vous, tous les thermomètres contenant du mercure ont été retirés de la vente pour les troubles cités ci-dessus, sans compter les risques de maladie professionnelle pour les personnels).

***Les Dioxines :** Dangereuses pour tous à long terme. Du fait de leur lipophilie, elles se concentrent essentiellement dans la masse grasseuse des animaux. On la retrouve ainsi tout le long de la chaîne alimentaire. La voie alimentaire est sa principale voie d'exposition aux dioxines. Il a en outre été noté une tendance à la bioaccumulation de la dioxine, l'homme étant à la fin de la chaîne alimentaire, il encourt le plus de risque d'avoir une concentration élevée de dioxine dans le corps.*

Les dioxines sont des résidus essentiellement formés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- Hautes températures (supérieures à 350°C) et/ou combustion incomplète,
- Présence d'acide sulfurique organique,
- Présence de chlore.

Lien vers l'article du Sénat : (rapport d'information)

<http://www.senat.fr/rap/l00-261/l00-26139.html>

Les effets des métaux lourds sur l'environnement et la santé

b) Les rejets polluants liés aux crémations

Les cadavres incinérés sont constitués de 75 % d'eau, 20 à 25 % de calcium et 0 à 5 % de divers (prothèses, bijoux, amalgames dentaires). La crémation humaine s'opère à 900° environ et les éléments sont vaporisés et/ou réduits en cendres. En fin de crémation, les imbrûlés (prothèses, bibles (16(*))) sont retirés. La plupart des métaux sont fondus (or) ou transformés en gaz (mercure).

La combustion du corps et du cercueil génère des poussières et des émanations toxiques (gaz carbonique, oxyde d'azote, mercure...), que le passage dans une chambre de post-combustion permet de réduire (17(*)). La crémation est donc soumise à des conditions d'exploitation particulières fixées par les Etats. Il n'y a pas de réglementation européenne sur ce sujet, et les normes nationales sont assez disparates, tant dans les seuils d'émission retenus que dans la nature des polluants contrôlés (voir tableau ci-après). La sévérité des normes est a priori sans impact sur les pratiques puisqu'on observera que l'Espagne et l'Italie ont les taux les plus faibles, alors que les normes sont très lâches pour la première et très strictes pour la seconde.

La réglementation française (18(*)) n'est pas parmi les plus rigoureuses. On observera notamment qu'aucun seuil n'est fixé pour les rejets de mercure.

Normes de rejets polluants liés aux crémations

dans certains pays d'Europe

(valeurs limites autorisées en mg/Nm3 sauf mercure et dioxine)

	CO	HCl	SO ₂	No (ng/Nm3)	Poussières	Dioxine	Mercure (ng/Nm3)
France	100	100	200	700	100	-	-
Allemagne	50	40	-	-	10	0,1	
Belgique	100	200	300	400	30	0,1	0,2
Italie	100	10	50	200	30	-	0,1
Pays-Bas		30			10	-	0,2
Royaume-Uni	100	200			80	-	0,2
Suède	100				20	0,1	- 90 %p/r Hg entrant
Suisse	50	30		250	50	0,1	0,2

source : TDI

CO = monoxyde de carbone

HCl = composés chlorés

SO₂ = composés soufrés

NO_x = mono et dioxyde d'azote

Hg = mercure

N m3 mètre cube d'air normalisé

Avec le développement des pratiques et la sensibilité croissante aux questions environnementales et de santé publique, de plus en plus d'Etats et de collectivités ont été conduits à s'interroger sur les risques liés aux rejets polluants et à durcir leur régime. Peu à peu, les pratiques et les réglementations changent. Au Danemark, les cercueils sont normalisés (sans vernis pour éviter les colles et la térébenthine) ; en Italie, toutes les décorations (crucifix) sont retirées. Dans certaines régions d'Allemagne, le cercueil est ouvert, le corps est dénudé (pour éviter le nylon). En Suisse, les cercueils sont ouverts et les corps passés au détecteur de métaux, puis, le cas échéant, dirigés vers des fours spéciaux...

En France, les préoccupations s'arrêtent apparemment au respect de la réglementation. L'inquiétude principale touchant aux questions de santé publique ne concerne pas le mercure mais l'incinération des déchets de soins, des restes anatomiques ou dons des corps (corps humains utilisés pour la recherche et la formation hospitalières), conservés dans des bains de formol ou à l'aide de chlorure de zinc, dégageant de l'arsenic en combustion.

Les risques sont diffus. Sauf un, parfaitement repérable : le risque mercuriel.

* (16) *Les bibles, comme tous les livres et ouvrages très épais, tels que les annuaires téléphoniques par exemple, brûlent très mal. On trouve souvent des bibles imbrûlées en fin de crémation.*

* (17) *La qualité de la combustion est liée à la température, l'apport d'oxygène et la durée de combustion.*

* (18) *Décret n° 94-1117 du 20 décembre 1994 relatif aux prescriptions applicables aux crématoriums, complété par l'arrêté du 29 décembre 1994 relatif aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère, et par le décret n° 97-1048 du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des pièces anatomiques.*

Digne-les-Bains

Un collectif vent debout contre le choix du site du crématorium

ENVIRONNEMENT Remontés contre l'implantation du crématorium dans le quartier Saint-Véran, des habitants se sont regroupés pour dénoncer ce choix qui, selon eux, "n'est pas sans risques". La Ville, à l'écoute, ne l'entend pas de cette oreille...

Les riverains des quartiers Saint-Véran et Tivoli ne décolèrent pas. Une colère froide, depuis qu'ils ont appris qu'un crématorium serait implanté en lieu et place du stade Robert-Gage. "Personne ne conteste la pertinence du choix de la municipalité d'accueillir sur la commune ce qui sera le deuxième crématorium du département, précisent ceux qui se sont regroupés dans un collectif de défense. Par contre, la localisation au cœur de ce secteur résidentiel tranquille soulève d'innombrables questions et, surtout, de légitimes inquiétudes."

Une pétition à 600 signatures

À commencer par "un risque sanitaire" qu'ils pointent du doigt. "C'est une préoccupation forte, compte tenu des polluants susceptibles de se retrouver dans l'atmosphère via les fumées. On parle ici de poussières, de composés organiques, d'oxydes d'azote, de dioxyde de soufre, de dioxines de furane, de mercure." Les dirigeants de OGF, le délégataire de service public portant le projet, s'étaient voulus rassurants à ce sujet lors d'une présentation (un tantinet houleuse) au public, le 25 avril dernier. Pour autant, ces habitants n'ont pas été convaincus de leur démonstration. Ils redoutent éga-

lement les nuisances olfactives, sonores et s'insurgent contre les "nombreux va-et-vient des convois générés par l'activité du futur complexe funéraire. D'autant que le problème de l'accès routier, de l'avenue même de la Mairie, n'est toujours pas réglé." Enfin, ils déplorent le sacrifice de l'équipement sportif, lâchant avec ironie : "On préfère un bac à sable qu'un bac à cendres."

Ces résistants - "surtout pas des terroristes, nous allons exploiter toutes les voies légales" - ne sont pas les premiers à monter au front pour le défendre.

Il y a quelques mois déjà, GINETTE ROCHETTE et BERNARD CUGNO avaient donné de la voix. La petite-fille du résistant Robert Gage et l'ancien joueur du CAD football avaient lancé une pétition "qui compte, à ce jour, 600 signatures". "Digne se veut ville sportive et elle enterre ce stade, tempête le retraité du football. Il aurait peut-être été cohérent d'étudier la faisabilité d'un synthétique sur ce site."

"On bouge avant qu'il ne soit trop tard"

C'est dire si la tempête est sous les crânes. Certains membres du collectif - fort d'une cinquantaine de foyers - relèvent que "la Mairie ne voit aucun problème à concrétiser ce projet à moins de 40 mètres de la première villa. À moins de 100 mètres de maisons et de HLM. À 130 mètres de l'école d'art intercommunale, à 190 mètres de l'école primaire Beausoleil et à proximité de commerces. C'est tout simplement aberrant." Mais il faut savoir qu'un crématorium n'ayant pas le statut d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ICPE, aucune distance particulière vis-à-vis des habitations n'est prescrite par le droit en vigueur. Tant et si bien qu'un recours a été introduit par le collectif - qui précise bien être "apolitique", mais dont les membres préfèrent quand même rester anonymes - près le tribunal administratif de Marseille, le 23 décembre dernier.

"On bouge avant qu'il ne soit trop tard. On attend toujours la concertation promise par la mairie et son premier adjoint. Sans parler de l'enquête publique et de l'étude d'impact environnementale exigée par la Dreal (Ndlr : Direction générale de l'environnement et du logement). On a le sentiment que cette opération a été menée en sous-marin."



Le choix du site devant accueillir le crématorium n'est pas du goût de certains riverains du quartier Saint-Véran qui craignent, notamment, des pollutions. / PHOTO ERIC CAMOIR

Ce recours "permet de donner de la visibilité à notre cause. On sollicitera un avocat si nécessaire." Pour souffler davantage sur les braises de leur lutte. "On va faire expertiser nos biens immobiliers et attaquer la Ville par rapport à la perte de la valeur foncière. Car il y aura très certainement une dépréciation foncière." Le collectif est en ordre de marche. "Notre quartier ne cesse de se dynamiser. On n'a pas envie d'affronter au quotidien des familles qui font leur deuil. Il existe d'autres terrains sur notre commune. Là, la municipalité a visiblement cédé à la facilité." Les riverains se battent donc jusqu'au bout pour ne pas faire le deuil de leur paisible quotidien.

Raphaël COIFFIER
rcoiffier@laprovence.com

Annexe 2-a.
JOURNAL
La Provence
du 29/01/2025

Le risque sanitaire est une préoccupation forte, compte tenu des polluants susceptibles de se retrouver dans l'atmosphère via les fumées...

"Cet équipement est essentiel"

Francis Kuhn est bien conscient d'une chose : l'accès routier au futur crématorium n'est, à ce jour, pas évident. "Sur ce point, je donne raison à ce collectif, dont je ne connaissais pas l'existence. Mais vous pensez bien que la Ville travaille sur les aménagements nécessaires, notamment avec la communauté d'agglomération."

Pour les autres points soulevés par les contestataires, le premier adjoint au maire est, en revanche, plus perplexe. "Je rappelle que le permis de construire et l'autorisation préfectorale répondent à des procédures différentes. Ainsi, le permis peut valablement être délivré au pétitionnaire avant l'enquête publique et l'obtention de l'autorisation préfectorale, mais ne pourra être mis en œuvre qu'après l'obtention de ladite autorisation. Le permis de construire ne souffre donc d'aucune illégalité."

Concernant l'évaluation environnementale, pas de débat. "Elle a été réalisée et sera consultable dans le cadre de l'enquête publique, programmée en février." Pour ce qui est des risques sanitaires, l' élu se veut rassurant. "Il y a eu un renforcement des normes." Les représentants d'OGF avaient d'ailleurs précisé lors de leur présentation que "100 % de nos sites sont équipés d'un système de traitement des fumées et des gaz de combustion de dernière génération, qui permet d'aller bien au-delà des valeurs limites exigées par la réglementation française." Enfin, Francis Kuhn de rappeler que "cet équipement est essentiel pour tout le bassin digneois." Voir le département, puisque à titre d'exemple, il faut aujourd'hui environ un mois pour une incinération... effectuée à Gap !

On préfère un bac à sable qu'un bac à cendres...

ANNEXE 2b

Radio ici PROVENCE
(ex France Bleu Provence)

① Publicité

Alpes-de-Haute-Provence

"OK pour un crématorium, mais pas devant nos maisons" : à Digne-les-Bains, des riverains se mobilisent



Les riverains autour de l'ancien stade Robert-Gage refuse l'installation sur le site d'un crématorium © Radio France - Damien Triomphe

● Damien Triomphe

Publié le lundi 10 février 2025 à 7:20



Le projet de crématorium à Digne-les-Bains divise. Son installation sur un ancien stade désaffecté fait réagir les riverains, qui dénoncent via un collectif une idée mal pensée qui va bouleverser leur quotidien. Une enquête publique va être ouverte courant février.

"Non au crématorium au stade Robert-Gage". Une cinquantaine de foyers du **quartier Saint-Véran** ont formé un collectif après une réunion d'information tumultueuse en avril dernier à la mairie. Ces riverains ne veulent pas d'un crématorium sur le site du stade aujourd'hui désaffecté. "Mais en fait, on est plus nombreux, on est 600 sympathisants contre ce projet, puisque c'est le nombre de signatures recueillies par la pétition" insiste l'un des membres.

① Publicité

Dans ce quartier se trouve déjà le cimetière, qui a besoin d'être agrandi, et la maison funéraire. La mairie y voit donc **l'occasion de créer là un complexe funéraire**. Le projet est né il y a un an environ, lors du renouvellement de la délégation de service public de cette dernière, lancé par la mairie.

Désengorger les crématoriums de Manosque et de Gap

Il y a de vrais besoins. **Il n'y a qu'un seul crématorium dans les Alpes-de-Haute-Provence**, à Manosque. Sinon, les familles endeuillées doivent se rendre à Gap. La municipalité parle parfois d'un mois d'attente. *"Nous ne sommes pas contre le crématorium dans notre ville. Que Digne l'accueille, pas de problème ! Mais il y a bien d'autres terrains propices, et pas au milieu des maisons"* s'exclame Olivier, qui vit dans le quartier.



"Un lieu super va devenir un lieu de mort" - Jérôme, 28 ans, a grandi dans ce quartier.



00:00 / 00:33

x1

"On nous annonce cinq crémations par jour, du lundi au samedi, notre quotidien et notre humeur vont être impactés, et on n'a pas du tout envie de ça" lance Olivier. *"On sait que ça va générer pas mal de circulation, des convois funéraires, des familles endeuillées, et c'est sans compter toutes les nuisances liées à ce genre d'installations"* estime-t-il, *"le bruit notamment. Le crématorium à Manosque est en bordure de colline, un peu à l'écart de la ville. Ce n'est pas anodin !"*

Olivier craint aussi **les fumées** qui viendront directement polluer les lieux d'habitations, *"on nous évoque des filtres sur les cheminées. Certes. Mais les accidents industriels arrivent"*.

Un problème de voirie

Pour Nathalie, qui vit juste au-dessus de l'ancien stade, la circulation est la faille majeure du projet. *"L'accès n'a pas du tout été étudié, il y a un problème de voirie"* présente-t-elle, en désignant les chemins autour du site, *"dans lesquelles deux voitures ne peuvent pas se croiser par endroit"*. **La mairie convient du problème**, et dit que la communauté d'agglomération planche sur le dossier avec un bureau d'étude. Les accès pourraient être élargis par exemple. *"Ils sont en pseudo-pourparlers, mais il faut que ça soit réglé maintenant. Sinon on va rester combien de temps comme ça, avec énormément de va-et-vient ?"* réagit Nathalie.



L'ancien stade Robert-Gage aujourd'hui désaffecté est en face de la maison funéraire actuelle, et juste à côté du cimetière © Radio France - Damien Triomphe

Le contrat avec le groupe funéraire OGF a été signé en novembre dernier. Des travaux sont prévus "à la fin du semestre, après avis du commissaire enquêteur et arrêté préfectoral" répond **Francis Kuhn, premier adjoint à la mairie**, "et OGF démarrera son chantier pour environ un an de travaux". "L'enquête publique sera lancée dans la deuxième quinzaine de février" précise-t-il encore.

Des recours déposés

Le collectif a déjà déposé un recours gracieux, et annonce aussi **un recours devant le tribunal administratif**. L' élu dit ne pas être inquiet, et être sûr du projet. "Je conseille au riverain de consulter le dossier quand l'enquête publique sera ouverte. Sur la pollution et les risques, le projet anticipe les normes de 2030. Il y aura des prélèvements régulièrement" veut-il rassurer. Et Francis Kuhn évoque lui plutôt un ou deux convois par jour, "le modèle économique table sur 500 à 600 crémations par an".

Quant à l'argument des riverains qui auraient souhaiter une remise en état du stade, "ce n'était pas possible financièrement" balaye Francis Kuhn. **OGF va investir 8 millions d'euros** pour construire le crématorium. "Il ne coûte rien à la commune", mais "il rapporte une redevance d'occupation du domaine public et un intéressement au chiffre d'affaires. Non seulement on règle un problème pour les familles, mais ça permet aussi d'avoir un équipement qui ne coûte rien et qui reviendra à la commune à la fin du contrat de délégation de service public".



[ici Provence](#)

Chantiers – Travaux Économie locale